

DISPOSITIONS RELATIVES A LA RÉPARTITION DES CONGÉS 2018

Dispositions de départ en congés souhaitées pour l'année 2017, sauf exception validée par les responsables hiérarchiques :

- **Pour la population commerciale** (IC, ITC, ISIP, BDM, BPC, IRVI, Account Manager, Consultants, RRV, Directeurs commerciaux...) : 3 semaines de congés minimum seront prises au mois d'août 2018.
- **Pour la population Service Clients** : 4 semaines de congés seront prises entre le 2 juillet 2017 et le 31 août 2018.
- **Pour les populations Fonctions Support** : 4 semaines de congés seront prises entre le 18 juin 2018 et le 28 septembre 2018.

En outre, une semaine de congés devra être posée par l'ensemble des collaborateurs entre le 24 décembre 2018 et le 4 janvier 2019, sauf exception validée par le responsable hiérarchique, de façon assurer la qualité de service dans les directions concernées par les activités spécifiques de fin d'année.